

**Projet Action Cœur de Ville**

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR JORDAN DOREL / JD INFORMATIQUE**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,**

**Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,**

**Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,**

**Considérant que Monsieur Jordan Dorel, gérant du magasin JD informatique, sis 12 boulevard de la République à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,**

**Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 12 septembre 2022 a donné un avis favorable au dossier de Monsieur Jordan Dorel pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 8 287,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 16 573,40 €.**

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 8 287,00 € à Monsieur Jordan Dorel, gérant du magasin JD informatique, sis 12 boulevard de la République à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.

**Article 2 :** Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le 10 NOV 2022

Le Maire

Simon PLENET

